Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 34 (1926)
Heft: 3

Artikel: Les lausannois et Davel jugés par un contemporain
Autor: Reymond, Maxime
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-27102

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES LAUSANNOIS ET DAVEL JUGÉS PAR UN CONTEMPORAIN

(Suite et fin.)

» Quelques nombreuses que fussent les familles, elles étaient dans une belle union qui s'entretenait par des fréquentations non interrompues et par des parties de plaisir, soit dans leurs campagnes, alternativement, soit dans des lieux champêtres où on faisait conduire des charriots de provisions pour plusieurs jours, pendant lesquels les femmes comme autant de maîtresses cuisinières préparaient des mets agréablement assaisonnés, les hommes étant leurs pourvoyeurs par le moyen de la chasse et de la pêche.

» La familiarité affectueuse qui régnait dans les familles se répandait sur les autres concitoyens qui ne se divisaient pas comme aujourd'hui en autant de classes pour ainsi dire qu'il y a de maisons. Mais cet accord, cette union si ordinaire, n'empêchait pas qu'on ne vît des haines implacables et des animosités scandaleuses. Elles étaient rares néanmoins et toujours blâmées, pendant que les amitiés étaient plus affectueuses, plus chaudes qu'aujourd'hui. Une autre différence bien remarquable, c'est qu'un ennemi était toujours déclaré et bien connu par conséquent ; aujourd'hui, ils sont d'autant plus à craindre qu'ils se cachent avec une dissimulation artificieuse.

» La fidélité dans les promesses était en quelque sorte sacrée : elle ne se violait jamais. Un simple attouchement de main servait de contact beaucoup plus digne de confiance que tous les actes de notaire faits aujourd'hui avec les formalités requises.

» Chacun se donnait à son économie ; les besoins étaient moins inquiétants que depuis l'introduction du luxe. C'est pourquoi la bonne foi, la probité et toutes les vertus sociales

n'étaient pas exposées aux épreuves et aux éclipses qu'on remarque, puisque les liquidations, les faillites, décrets, etc., étaient inconnus ou si rares et si flétrissants qu'un homme non seulement perdait irrémissiblement tous ses emplois mais devenait comme mort civilement n'osant plus se montrer, c'était même une flétrissure pour sa famille, pour une suite de générations. Aujourd'hui, on en fait un jeu.

» Ces chutes étaient rares parce que chacun réglait sa dépense sur ses revenus et était très retenu sur des entreprises hasardeuses. Il semble à rigueur de justice et d'équité que des enfants déjà trop malheureux par la chute de leurs pères ne doivent pas en porter une peine particulière ; mais en considérant cette dureté d'un œil un peu politique on voit qu'elle servait à contenir les chefs de famille portés à la dissipation, à la dépense et à des entreprises hasardeuses.

» La fidélité conjugale était non seulement en honneur, mais comme sacrée. Chacun se pouvait flatter, généralement parlant, de voir sa vraie postérité. On regarde aujourd'hui le libertinage des sexes du même œil qu'en France et chez les nations moins scrupuleuses. L'usage d'être toujours environné de ses enfants et domestiques préservait une femme d'être obsédée et séduite. Depuis que chacun a sa chambre et son appartement où personne n'ose entrer sans permission ou au son d'une cloche, on jouit d'une liberté qui facilite sans doute les faiblesses et les entreprises.

» On se faisait honneur d'une nombreuse famille. De là venait cette population de la Suisse qui a fourni tant de personnes de sa nation dans toute l'Europe. Aujourd'hui on ne veut plus d'enfants, ou un tout au plus, parce qu'on veut vivre dans les plaisirs, dans le luxe, sans soins et sans embarras.

» Au XVIIme siècle, il n'y avait à Lausanne qu'un ou deux médecins et un apothicaire, qui n'y faisaient pas for-

tune. Aujourd'hui ils y sont en grand nombre et en état de faire une belle dépense. La raison de cela c'est qu'on méprise les remèdes domestiques alors en usage et qu'on se donne des airs de délicatesse qui tiennent de la grandeur. Il faut des conseils et des remèdes de précaution. Il faut des flatteurs intéressés qui vous donnent l'alarme au moindre mal. Cependant nos Anciens étaient plus vigoureux, plus forts, plus robustes et vivaient plus longtemps, sujets à moins d'infirmités. Mais une vie active et bien réglée leur servait d'antidote, de préservatif et de baume de santé. On prenait l'air pur du matin, on allait s'occuper à ses campagnes et on ne prenait jamais de médecine de précaution. Jamais de ces tisanes fines, ni de ces lavements rafraichissants en vue de conserver la délicatesse de sa peau et la fraîcheur d'un teint fleuri.

» On buvait trop ; on était forcé de boire trop de vin dans les repas publics ou nombreux. C'était une dissolution honteuse et nuisible, mais cela ne revenait pas souvent. Nous sommes devenus sobres, mais notre sobriété ne devient-elle pas nuisible à plusieurs égards ? Il nous faut des vins de toutes les contrées de l'Europe quoiqu'ils coûtent. Il nous faut des liqueurs falsifiées qui par un usage fréquent deviennent un poison lent, sans compter la dépense. Autrefois le pays fournissait des vins exquis dont on se contentait.

» On faisait rarement des excès ; aujourd'hui, les excès sont quotidiens, excès d'assaisonnements, excès de vins, de liqueurs, excès de liqueurs artificieusement composées, excès dans les veilles, car on ne soupe plus qu'à l'heure où chacun était endormi et on ne se lève que pour déjeuner ou dîner, etc.

» On était d'une délicatesse scrupuleuse sur les alliances. La plus légère tache qu'il y eut dans une famille, soit sur la probité, sur la chasteté, sur la bonne constitution du corps,

la salubrité du sang et des humeurs ; une réputation déclarée ou simplement équivoque, une simple défiance sur quelqu'une de ces choses suffisaient pour éloigner les vues d'un mariage ; et les parents étaient d'une raideur extrême sur ces sujets.

» On était aussi fort délicat pour les alliances avec des familles nouvelles soit nouvellement incorporées dans la société soit nouvelles par une fortune subite ou par un état qui ne venait pas de naissance ou qui n'était pas dans l'ordre de son extraction.

» Ces mariages d'ailleurs étaient presque tous des mariages d'inclination quand il n'y avait rien à dire sur le rang, la famille, la bonne constitution, etc. On ne s'arrêtait pas pour une dot, ou des espérances plus ou moins considérables; une fille, disait-on, porte sa dot sous son bras, pour dire qu'on ne devait regarder qu'à la capacité de conduire un ménage.

» On faisait beaucoup attention au caractère, à l'humeur et à la conduite qu'une mère avait eue dans sa maison, dans son économie et dans ses soins pour sa famille, parce qu'on regardait avec raison toutes ces vertus, toutes ces qualités, bonnes ou mauvaises, comme héréditaires ayant été transmises par le sang, l'éducation et l'exemple.

» Les filles des anciennes et bonnes familles se mariaient au reste toujours avantageusement, quoiqu'elles fussent entièrement destituées des biens de la fortune parce que de plus nouveaux venus dans la société ou moins à portée des emplois publics et qui étaient riches cherchaient ces alliances pour s'incorporer en quelque manière dans une ancienne famille et s'en attirer la protection pour des avancements.

» Aujourd'hui plus de délicatesse, ni des scrupules sur les alliances. On cherche uniquement le bien ; que ce soit une famille mal marquée, sujette à des maladies héréditaires,

qu'elle sorte nouvellement de la poussière, que la personne ait une réputation flétrie ou soit d'une vertu équivoque, que sa figure soit aussi désagréable que son caractère et celui de toute sa famille, rien n'arrête dès qu'on a calculé ses espérances ; sur sa dot on est déjà d'accord. Le beau-père futur vide son coffrefort (Boileau). De là viennent tant de mariages sans union, ces postérités mal constituées et toutes les sortes de dégénérations qu'on remarque. »

La page est un peu longue — et encore l'ai-je abrégée — mais elle est singulièrement suggestive et l'on avouera que si Daniel Vullyamoz est un peu grognon il ne manque pas de bon sens.

* * *

Mais dans les Mémoires de Vullyamoz, ces observations sont des hors-d'œuvre. Ce qui l'intéresse surtout, c'est la politique, non pas la politique générale à laquelle il ne fait aucune allusion, mais la politique locale. Il est passionnément Lausannois, il est fier de l'ancienneté de sa ville natale et de ses privilèges d'autrefois et pour cela même, parce qu'il voit la main de Leurs Excellences s'abattre de plus en plus lourdement sur elle, il est profondément antibernois et il le manifeste à chaque nouveau chapitre de son livre.

C'est tout d'abord une critique acérée de la conduite des Lausannois en 1536. Il remarque que le Conseil des 200 n'a pas été consulté sur la soumission à Berne, que cette soumission n'a été votée par le Petit Conseil qu'à la majorité d'une voix, celle du bourgmestre Ravinel, qu'elle procura aux citoyens plus d'argent que d'honneur. Parlant du premier serment de fidélité que les Lausannois prêtèrent en mains du général Nägueli, il écrit : « Tous les Lausannois étaient morts, il avait soufflé sur eux un esprit d'étourdissement, car ils n'ont pas protesté contre la privation de leur liberté. » Et plus loin : « C'est au moment où Lausanne se voit dans le

cas d'être délivrée de ses combats perpétuels contre la puissance épiscopale, et où elle reste en possession de ses droits et privilèges et de ceux de la république des Trois Etats, c'est alors précisément que, sans s'effrayer des fils qu'on lui présente un peu dorés et avec des paroles de douceur et de bienveillance, elle est surprise d'un si total éblouissement qu'elle perd toutes ses anciennes affections pour l'indépendance et la liberté. »

Puis au fur et à mesure que les générations se succèdent, Vullyamoz relève les empiètements successifs de messieurs de Berne et son amertume grandit. Inutile de reprendre tous ces exemples. Deux, pris au hasard, indiqueront le ton :

« 1636 — Jeûne solennel en mémoire de la Réformation de Lausanne. Ça été le seul. On trouva à Berne que c'était conserver trop de relief pour une ville sujette. On ne célébra dès lors que celui de Berne.

» 1752 — La ville de Lausanne conservait trois privilèges qui la distinguaient honorablement : 1° le droit de guerre, son major nommé par le Conseil pouvant à son gré faire prendre les armes ; 2° le droit des assesseurs ballivaux de décider à la pluralité des voix, le bailli n'ayant que la présidence ; 3° le droit des appellations. La ville envoya en 1751 une députation à la capitale pour solliciter la conservation de ces droits. Mais le Conseil souverain abolit ces privilèges. Il ne nous reste de notre ancien lustre et de nos droits qu'un souvenir humiliant dont nos voisins jaloux se font un plaisir de nous jeter des brocards. »

Plus loin, Vullyamoz constate qu'avant 1536 rien ne se pouvait faire à Lausanne sans le consentement des trois Etats, clergé, noblesse et peuple, et il ajoute :

« C'est véritablement remonter à la vraye source de la perte de tous nos privilèges et à notre chutte humiliante ; mais on pourrait sans remonter à cette source, qui coule du

contract de soumission en 1536, faire une recherche et une énumération de la perte de nos privilèges en tant que fondez sur notre contract de soumission, privilèges qui devaient être respectables et respectez, par une affection de bienveillance, par un sentiment de reconnaissance, qui nous étaient dhus et promis, mais aussi par la religion du sermant intervenu et renouvelle de six ans en six ans à l'installation des baillifs. Ces privilèjes n'existent néant moins plus ; ils se sont dissipez comme une vapeur aux premiers rayons du soleil en sorte qu'il ny a plus de recherche à faire, il ny a plus d'énumération à en donner. Ce serait un travail aussi mortifiant que difficile et infructueux. »

* * *

Ce n'est d'ailleurs pas aux autorités bernoises seules que Vullyamoz reproche la déchéance de notre ville. « Lausanne, dit-il, n'a pas moins perdu par ses propres fautes, par les vices de ceux qui ont occupé les premières places du Gouvernement. Le Conseil a usurpé un pouvoir dominant ; ses membres les plus accrédités sont enflés d'orgueil et affamés de domination. » Et il énumère le menu des affaires de son temps, il a sur le cœur le rejet de son projet de réforme administrative, il regrette qu'il n'existe pas de contrepoids à l'oligarchie qui gouverne la ville, qu'en 1630 on ait modifié les attributions des bannerets « qui étaient les tribuns du peuple pour balancer le crédit du Conseil et prévenir ses usurpations ». Vullyamoz tient en 1768 — date de l'achèvement de ses mémoires — un langage avant-coureur de 1789 et il relève avec plaisir qu'en 1762 à Schwytz, canton démocratique, on vit le cortège carnavalesque que voici : une vache maigre, montée par un niais, conduite par un bouvier, le niais jetant des jetons à droite et à gauche. La vache représentait la France, le cavalier le roi, le bouvier le duc de Choiseul, les jetons les pensions militaires que l'on

ramassait avidement. Les Lausannois étaient plus débonnaires : comme le Conseil avait supprimé les pâturages communs, privant les petits bourgeois d'un droit d'usage séculaire, ceux-ci se réunirent à Montagibert et à Pierre de Plan pour manifester, mais aucun d'entre eux n'osa se mettre en avant pour réclamer et le Conseil les calma en leur faisant distribuer cent fascines et une demi toise de sapin — valant au total 64 baches — par ménage et par an. C'était céder le droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

* * *

Ces citations me paraissent nécessaires pour faire comprendre la tournure d'esprit du capitaine Daniel Vullyamoz et pour replacer dans son milieu son récit de l'entreprise du major Davel. Ce récit, complètement inédit, est étendu, il embrasse une douzaine de pages. Il est visiblement écrit de mémoire, quarante-cinq ans après l'événement, car il commet quelques confusions de personnages et il y parle non pas de la Belle Inconnue, mais d'un Inconnu qui prophétisa tout au major Davel, tout hormis sa fin tragique.

Vullyamoz ne jette pas de lumière sur les événements eux-mêmes. Dans l'ensemble, son récit est conforme aux faits que nous connaissons. Il raconte l'entrée de Davel à Lausanne avec une troupe qui ignorait son dessein ; son exposé au Conseil de ville à qui il déclara vouloir mettre le pays de Vaud en liberté pour vivre sous un gouvernement très semblable à celui des Provinces Unies de Hollande ; son arrestation, son interrogatoire, son sang-froid : « La seule aigreur qui lui ait échappé, dit-il, c'est quand on lui dit que le lieutenant-baillival et major de Crousaz était allé à Berne: « Il est allé, dit le major, chercher les trente pièces d'argent.» Ce trait, que je ne retrouve nulle part ailleurs, et qui rappelle l'ignominie de Judas, est cependant bien dans la mentalité de Davel.

Notre chroniqueur insiste sur les entrevues de Davel au château avec MM. Crinsoz, de Bionnens et de Treytorrens et il ajoute : « Un grand nombre de personnes, de noms et de talents connus eurent la curiosité de visiter un prisonnier qui avait bien des choses qui le rendaient remarquables. J'aurais dû être de ce nombre, me trouvant à Lausanne en semestre. Mais d'un cœur compatissant, je fus trop attendri de ce qu'on m'en disait. Non seulement je ne le voulus point aller voir, mais je choisis le jour de son jugement et exécution pour celui de mon départ. » Mais un de ses amis lui envoya à Landau, où il était retourné, « une copie aussi complète et exacte qu'on pouvait l'attendre » du discours de Davel sur l'échafaud. Il me paraît évident que l'ami en question vibrait avec Davel et qu'il se sentait aussi en communion d'idées avec Vullyamoz.

C'est de lui sans doute aussi qu'il apprit comment Davel entendit sa sentence de mort et marcha au supplice « avec un grand courage accompagné de douceur et de sérénité qui arracha les larmes d'un peuple innombrable placé dans les rues et aux fenêtres, faisant même des inclinaisons de civilité à ceux qu'il connaissait ». Lui-même, d'ailleurs, Vullyamoz, intervint personnellement dans un des incidents qui suivirent le drame. Au chapitre où il parle du *Consensus,* il note que du « grand nombre qui refusèrent d'abord de signer cette formule, il n'y en eut que trois (Crinsoz, Sylvestre et Carrard) qui persistèrent dans leur refus ; les autres tout effrayés coururent même après les députés de l'Etat jusqu'à Moudon pour demander d'être admis à l'obéissance ». De ces trois, David Sylvestre, neveu du major Davel, était de peu d'années l'aîné de Vullyamoz et son ami. « Comme il était pauvre, dit ce dernier, M. de Bettens lui offrit la place d'aumônier de son régiment où je le menai à mon retour du semestre en 1723 et où il est mort. M. de Bion-

nens, riche, resta chez lui. Quant à Carrard, il passa en Angleterre où il fut choisi pour chapelain de l'ambassadeur (britannique) à la cour de Vienne. »

Dans son récit de l'entreprise de Davel, Vullyamoz examine longuement les mobiles du martyr de l'indépendance vaudoise. « Les uns, dit-il, l'ont regardé comme un fanatique destitué de prudence et de jugement. D'autres l'ont estimé un grand homme qui avait conçu un beau projet et pris les mesures les plus habilement imaginées. Les Fribourgeois, surtout, s'en sont fait cette idée. » Notre auteur expose les raisons des uns et des autres. Il retient en particulier les considérations que voici :

« Connaissant les dispositions des Communautés et des Vassaux du pays, supportant avec peine les manières hautaines et despotiques des Baillifs et des Ministres quelconques dans l'administration Bernoize ; conjecturant avec toute probabilité qu'une ville comme Lausanne, si déchue de son ancien Etat, se porterait très gaiement aux ouvertures de recouvrer et son lustre et ses droits ; ayant une connaissance non équivoque des dispositions politiques des Cantons moins puissants au sujet de la puissance et de la hauteur que les Bernois leur fesaient sentir, il devait espérer un concours de la part des uns et la protection de la part des autres pour diminuer la puissance redoutable de Berne et donner des bornes à son orgueil. »

Ces sentiments paraissent bien avoir été ceux de Vullyamoz lui-même. Mais à son avis, toute l'entreprise si bien conçue a été gâtée par le mysticisme de Davel. « Tout bien examiné, déclare-t-il, on ne peut justifier son plan d'exécution, que par sa confiance trop facile dans une direction extraordinaire de la Providence qui l'avait choizi pour cette révolution. » Et plus loin :

« M. Davel pouvait facilement s'être laissé aller aux idées d'une vocation divine par des dispositions naturelles favorizées et comme cultivées ou fortifiées pendant ses services dans l'étranger et partout ce qu'il avait vu dès son retour au païs, sur la conduite des officiers bernois placés au païs, soit pour Bailliage ou autre commission. Le major Davel étant de Cully, l'une des paroisses de La Vaux, qui avait perdu avec les autres et la ville de Lausanne les attributs de République sous les Evêques, pouvait et devait mieux sentir la pezanteur du Joug de ses compatriottes et ensuite de tout le païs de Vaud. Il pouvait et avait infailliblement vu et senti les effets d'une hauteur arrogante que les Bernois portaient partout avec eux, vis-à-vis des gens du païs de Vaud. Il ne pouvait s'empêcher de voir l'esprit de domination des Bernois répandu dans le païs et dans la capitale quand on s'y rend et où les gens du païs de Vaud sont regardez de la manière la plus humiliante. »

Comme on le voit, le capitaine Vullyamoz partageait toutes les rancœurs du major Davel. Il ajoute, il est vrai, loyalement : « Il semble à divers égards que l'Etat de Berne a un peu modéré la sévérité de son gouvernement pour le païs depuis l'affaire de Davel. » « Mais, ajoute-t-il, le souvenir s'en perd », c'est-à-dire que les Bernois oublient de nouveau la leçon de 1723. Vullyamoz en voit une preuve dans la conjuration de Henzi en 1749 et cette nouvelle affaire lui suggère les réflexions que voici : « Aux premières lueurs de la Conjuration, il y eut des Ordres portez dans le païs de Vaud pour en tirer les secours qui pourraient être nécessaires et dont on n'eut pas bezoin. On a pensé diversément sur les suites que cette révolution aurait pu avoir pour le païs ; les conjurez, s'ils avaient réussi, auraient voulu conserver le païs de Vaud sans doute. Quelle source de tribulations, si le païs de Vaud avait voulu profiter de la circonstance !

Quelle entreprise ! Quel travail ! Qui se serait miz à la tete des Entrepreneurs. Et qui aurait été en état d'ajir puissemment et sagement dans une circonstance subite et imprévue et pour une affaire qui demandait une habileté extrême, pour joindre l'action aux arrangements d'un sisteme politique dans l'intérieur du pays. »

Ces dernières paroles, à dire vrai, ne témoignent pas de la part du capitaine Vullyamoz une grande confiance dans l'audace et l'habileté de ses concitoyens. Sans doute, ils auraient pu profiter de la révolution bernoise dirigée par Henzi pour proclamer enfin l'indépendance du pays de Vaud ; mais auraient-ils trouvé un chef suffisamment entreprenant et habile ? Visiblement, Vullyamoz n'en voyait point parmi ses contemporains, qu'il montre plutôt flattant tant qu'ils le peuvent messieurs de Berne.

Et pourtant, les citations que je viens de faire sont convaincantes. C'est bien l'esprit du major Davel qui revit en Vullyamoz, la tendance mystique en moins, et, manifestement aussi, notre chroniqueur n'est pas un isolé. La foule qui pleure sur le passage de Davel cache sa pensée intime, mais les amis qui envoyent à Landau son discours sur l'échafaud ont plus de courage et Vullyamoz donne encore un autre trait de cette communion d'idées. Il dit avoir inséré dans ses pièces justificatives un poème sous forme de dialogue et dans lequel Davel est représenté sous les traits de Brutus. « Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers. » Voilà certainement la pensée de nombre de Vaudois à la veille de l'entreprise de Davel et sous une forme indirecte Vullyamoz traduit leurs espoirs, leurs désillusions et leur amertume. Il n'était pas inutile, je crois, que cette voix se levât pour affirmer qu'en 1723 le major Davel n'était pas entièrement incompris et isolé.

Maxime REYMOND.